



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 septembre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2002

**Modification de la participation des communes de résidence aux  
frais de scolarité de leurs élèves**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme  
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert  
PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme  
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-  
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis  
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Joël RENOUX

*Conseillers :*

Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002**

DELIBERATION D20020286

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition du Maire  
Après examen par la Commission Générale,

Lors de la séance du 12 juillet 1985, le Conseil Municipal a mis en place les modalités de participation financière des communes de résidence aux frais de scolarité de leurs élèves conformément à l'article 23 de la loi de juillet 1983. Cette loi précise qu'avant l'inscription en écoles maternelles et élémentaires d'un nouvel élève hors commune la ville consultera la commune de résidence pour s'assurer de sa participation financière, correspondant au forfait fixé par la Ville de Niort.

Ce forfait qui était en 1983 de 930 F a été porté à compter de la rentrée scolaire 1985 à 1 000 F. Le nombre d'élèves actuellement concerné par cette décision est de quinze pour l'ensemble des communes hors Niort.

Je vous propose de fixer la participation demandée aux communes de résidence à compter de la rentrée scolaire 2002/2003 à 359,63 € pour couvrir les coûts directs et indirects liés à la scolarisation de leurs élèves.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter cette modification.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort  
**Bernard BELLEC**  
L'Adjoint Délégué

**Robert PLANTECOTE**

[Ordre du jour](#)